

Le Rwanda accuse la France de participation au génocide

Une commission mise en place par Kigali dresse un réquisitoire contre l'action politique et militaire de la France lors du génocide de 1994

Brandi depuis des mois comme une épée de Damoclès par le pouvoir rwandais, le rapport sur le rôle de la France dans le génocide de 1994, publié mardi, est conforme à ce que les observateurs en attendaient. Long de 330 pages, il accumule les accusations contre l'action de la France au Rwanda avant, pendant et après les tueries ayant visé la minorité tutsie, qui firent près d'un million de victimes. La présentation des faits est tantôt distanciée, tantôt outrancière et teintée d'idéologie.

Si l'appui militaire français à l'armée rwandaise, en hommes et en armement, qui alla croissant entre 1990 et 1993, est bien documenté par les historiens – la commission en apporte des preuves supplémentaires –, les accusations de participation active de militaires français à la formation des miliciens interahamwe, voire leur implication active dans le génocide, sont nettement plus controversées. La commission rwandaise, formée de juristes et d'historiens choisis par le pouvoir, s'est efforcée d'en avancer des preuves, essentiellement par le recueil de témoignages. Ceux-ci, bien que détaillés, sont invérifiables et parfois un peu trop militants pour être crédibles.

Un interahamwe «repenti», auditionné à la prison de Kigali, affirme que les Français «disaient que ce qui était important était de bien connaître

l'ennemi, que l'ennemi était le Tutsi. Ils nous disaient que quelque chose allait se passer et que quand cela arrivera, nous devrions commencer par tuer nos voisins tutsis.» Les responsables politiques et militaires français sont présentés comme les préparateurs lucides du génocide des Tutsis. Dès 1992, des coopérants militaires auraient dispensé des formations à la «*défense civile*», alliant «*l'apprentissage de différentes méthodes d'assassinat*» et «*un endoctrinement des miliciens à la haine ethnique*». Un projet d'informatisation des fichiers de la police judiciaire, jusque-là sur support papier, devient dans ce rapport une «*contribution (à) la production des listes de personnes à tuer*», sans que la moindre preuve vienne étayer cette grave accusation. Un graphique tente d'établir, de façon aussi peu convaincante, une corrélation entre l'arrivée de renforts français et la recrudescence des violences ethniques. Les récits de viols, de tortures, d'exécutions sommaires commis par les militaires français ou avec leur aide se succèdent. Ils paraîtraient plus crédibles si certains épisodes déjà connus ne faisaient pas l'objet d'une présentation biaisée.

Ainsi, le chapitre consacré aux écoutes des communications effectuées par les militaires français incrimine deux sous-officiers, les adjudants-chefs Alain Didot et René Maier, sans préciser qu'ils ont été assassinés, ainsi que l'épouse de l'un d'eux, par des éléments du Front patriotique rwandais (FPR), actuellement au pouvoir. De même, l'opération Turquoise, dont il est avéré que ses motivations ne furent pas qu'humanitaires, est présentée exclusivement comme l'outil d'une «*guerre de l'ombre contre les Tutsis*».



Arrivée des troupes françaises dans un camp au Rwanda, en juin 1994. L'opération Turquoise est présentée par le rapport de la commission rwandaise exclusivement comme l'outil d'une «*guerre de l'ombre contre les Tutsis*».

À Paris, le ministère de la défense dénie toute «impartialité» et «légitimité» à la commission d'enquête rwandaise.

En annexe logique de cette enquête à charge figure une liste de 33 responsables politiques et militaires susceptibles d'être poursuivis en justice; outre François Mitterrand,

décédé en 1996, elle comporte notamment Édouard Balladur, Alain Juppé et Hubert Védrine.

À Paris, le ministère de la défense a renvoyé à sa position exprimée en février 2007, déniait toute «*impartialité*» et «*légitimité*» à la commission d'enquête rwandaise. Le Quai d'Orsay, s'interrogeant sur l'«*objectivité*» d'une commission «*chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'Etat français*» dans le génocide (selon son intitulé officiel), estime que le rapport contient des «*accusations inacceptables*», mais réaffirme sa «*détermination*

de construire une nouvelle relation avec le Rwanda», qui a rompu ses relations diplomatiques avec Paris fin 2006. La menace brandie par le pouvoir de Kigali – poursuivre les responsables étrangers qu'il incrimine, comme les justices française et espagnole l'ont fait avec des responsables rwandais – risque de compliquer cet objectif.

LAURENT D'ERSU

SUR WWW.LA-CROIX.COM

Retrouvez les conclusions du rapport rwandais dans la Navette.